



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation
de l'agriculture et de la forêt**

Affaire suivie par :

Christophe Picoulet - christophe.picoulet@agriculture.gouv.fr

Sophie Lamote - sophie.lamote@agriculture.gouv.fr

**COREAMR - formation spécialisée "Agro-écologie" (CAE) - Compte-rendu
30/09/2025**

En format mixte (visioconférence et présentiel) au lycée agricole l'Oisellerie – EPL de Charente

Participants :

Agence de l'eau Loire-Bretagne : Florence Barre (avec pouvoir de l'AEAG)

BIO NA : Etienne Franchineau

Chambre Régionale d'Agriculture NA : Alain Briffeille (avec pouvoir de Luc Servant), Céline Vachon, Carine Tagliamonte

Coopération agricole NA : Vincent Drevet

Coordination rurale NA : Eric Menanteau

CPIE 23 : Florentin Brard

CPIE Val de Gartempe : Alice Malabard

DDT 23 : Léa Nativel

DDT 47 : Virginie Verstraete

DDT 79 : Julie Boye

DDT 87 : Christophe Moine

DDTM 33 : Jennifer Druais (avec pouvoir de la DDTM40)

DRAAF NA : Virginie Alavoine, Christophe Picoulet, Inès Irrazi, Fabrice Deligne, Sophie Lamote

EPL de Brive : Sébastien Queyraud (avec pouvoir de Bordeaux Science Agro)

EPL de Charente : Thierry Adam

Fédération régionale des CUMA : Jean-Yves Verhaegen, Eléonore Levreau

FR Entrepreneurs des territoires : Marine Landre

France Nature Environnement NA : Bertrand Garreau

FRSEA : Denis Labri

INTERBIO NA : François Soulard

MODEF NA : Alexis Vanypre

Négoce Agricole Centre Atlantique – NACA : Nicolas Pugeaux

Région NA : Antoine Goubin, Coralie Lavaud

Réseau INPACT : Agnès Bellec (avec pouvoir de la MSA)

Excusés :

ACTA Institut français de la vigne et du vin : Laure Cayla
ADEME : Mathieu Anglade
Agence de l'Eau Adour-Garonne (AEAG) : Manuella Broussey
AREA NA : Céline Espagnet
Association Régionale des caisses de MSA : Patrick Bourrat
Bordeaux Science Agro : Lionel Jordan-Meille
Coordination rurale NA : Frank Olivier
DRAAF : Yannic Monteilhet et Séverine Etchessahar
FREDON NA : Vincent Michel et Sébastien Coutant
FRGDS NA : Pascal Robichon
INAO : Jean-François Joudart
INRAE : Frédéric ZAHM
OFB : Gaëtan Gotanegre
Région NA : Lydia Héraud
Réseau TRAME : Elsa Ebrard, Thierry Pons

Echanges

Virginie Alavoine ouvre la séance à 9h45 et remercie les membres pour leur participation en présentiel ainsi qu'en visio selon les structures, qui permet d'atteindre le quorum pour cette CAE, formation spécialisée de la COREAMR. Suite aux élections des chambres d'agriculture de début 2025, la DRAAF a lancé un exercice d'actualisation des compositions des instances agricoles dont la COREAMR et par conséquent la CAE. Dans l'attente de la fin de cet exercice, la présente CAE se tient avec la même composition que la CAE de 2024.

Quatre points sont inscrits à l'ordre du jour :

1. **Appel à projets GIEE 2025 : proposition de sélection des projets et avis de la commission – DRAAF SREAA**
2. **Informations Groupes 30000 et Stratégie Ecophyto 2030 – DRAAF SRAL**
3. **Bilan des appels à projets sur l'agroécologie - Région**
4. **Feuille de route régionale de la capitalisation, et agenda de la transition agroécologique - CRANA**

1. **Appel à projets 2025 GIEE/groupes 30000 : dossiers GIEE (Inès Irrazi - DRAAF SREAA) – voir diaporama :**

Conformément aux textes réglementaires, après instruction des dossiers de candidature et réunion du comité de sélection des dossiers, la DRAAF souhaite recueillir l'avis de la CAE sur les projets présentés.

Inès Irrazi, en charge des GIEE à la DRAAF, présente les éléments statistiques sur les collectifs d'agriculteurs en transition, puis sur les 42 dossiers reçus en réponse à l'appel à projets 2025 sur les 3 volets (émergence, reconnaissance, renouvellement). Après avoir détaillé la procédure de sélection, elle présente aux membres de la CAE les propositions du comité de sélection à savoir : 28 avis favorables (dont 3 dossiers avec proposition de reclassement dans un autre volet - les porteurs seront informés après la commission -), un avis favorable avec transfert du dossier en groupe Ecophyto 30000 (porteur informé ayant donné son accord), et 13 avis défavorables. Avec ces propositions, l'enveloppe allouée serait consommée à hauteur de 99,4% (soit 680 468 €), avec un très faible reliquat (4 383 €).

Virginie Alavoine soumet cette proposition au vote. Les membres de la CAE émettent un avis favorable à cette proposition moins une abstention (membre n'ayant pas reçu les dossiers en amont).

Des échanges ont lieu avec la CRANA (Céline Vachon) sur le timing de dépôt des dossiers entre la fin des projets en volet Emergence et le début suivant en volet Reconnaissance. Inès Irrazi pour la DRAAF précise que la situation est variable selon les dates de début et de fin des différents projets. Les porteurs de projets du volet Emergence disposent de 4 mois pour déposer la demande de solde et pour fournir le bilan technique. La DRAAF sollicite les porteurs de projets lorsque des éléments administratifs ou techniques sont manquants.

A une question d'Agnès Bellec pour le réseau INPACT, sur un dossier particulier, Inès Irrazi indique que sa complétude finalement établie et son contenu ont permis de le proposer avec avis favorable.

Etienne Franchineau pour BIO NA questionne sur un dossier en renouvellement pour lequel le bilan n'a pas été fait et sur les modalités d'accompagnement pour qu'il puisse présenter de nouveau une candidature en 2026. Inès Irrazi indique que la communication au moment du lancement de l'appel à projets reste large.

Vincent Drevet pour la Coopération agricole et Éric Menanteau pour la Coordination Rurale indiquent ne pas avoir reçu les dossiers.

Après la CAE, les porteurs de projets seront informés par courriel de la décision de l'administration suite à leur dépôt de candidature. Pour les porteurs de projet ayant reçu un avis défavorable, un courrier détaillant les motifs de refus sera envoyé.

2. Appel à projets 2025 dossiers groupes Ecophyto 30000 et Stratégie Ecophyto 2030 (Fabrice Deligne - DRAAF SRAL) – voir diaporama :

Fabrice Deligne pour la DRAAF présente les 4 dossiers de groupes Ecophyto 30000 reçus en réponse à l'appel à projets 2025, auquel s'ajoute le dossier GIEE basculé en groupe 30000 évoqué précédemment. Sont présentés également des éléments statistiques généraux sur les résultats des années passées et sur l'animation des groupes.

Alexis Vanypre pour le MODEF questionne sur la baisse constatée du nombre de groupes 30000 depuis 2019. Fabrice Deligne évoque pour les dossiers 30000 un taux de financement moindre que pour les dossiers de GIEE, et la contrainte administrative de fournir un bilan annuel d'activité et de résultats. Il mentionne aussi et surtout la séparation des activités de vente et de conseil intervenue à partir de 2021, qui a généré la perte de dossiers jusque-là portés par les négoce et les coopératives qui étaient particulièrement engagés. Virginie Alavoine ajoute que l'actuelle Loi Duplomb prévoit des évolutions, et nécessite encore des décrets d'application pour connaître les modalités de ces changements.

A une question de Jean-Yves Verhaegen pour la FRCUMA, sur les fermes DEPHY, Fabrice Deligne indique que 29 groupes DEPHY arrivent actuellement en fin de période d'engagement en Nouvelle-Aquitaine, et qu'une phase de renouvellement est prévue en 2026. De façon générale, chacun est invité à consulter les résultats de ces groupes qui sont mis en ligne sur plateforme Ecophytopic.

Céline Vachon pour la CRANA ajoute qu'il y a davantage de projets axés plus globalement sur l'agroécologie (dispositif GIEE) et pas uniquement sur la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires (PPP) (dispositif 30000).

Fabrice Deligne présente ensuite l'appel à projets régional 2025 sur l'accompagnement à la territorialisation de la stratégie Ecophyto 2030 et les trois projets sélectionnés en cette seconde année du dispositif. Les crédits sont issus de la planification écologique. Virginie Alavoine souligne le maintien du volet Ecophyto et le déploiement de cette stratégie Ecophyto 2030.

L'impératif du diagnostic territorial, en cours de réalisation de façon approfondie en région, est triple : maintenir un niveau de production, dans un objectif de réduction de 50% de l'utilisation des PPP, sans interdiction de molécule qui soit dépourvue de solution technique alternative. Il s'agit à ce stade d'une présentation simple de l'état des lieux des travaux réalisés et du calendrier ; les résultats seront présentés et validés lors de la prochaine CAE. Certains membres de la CAE participent au groupe de travail régional et seront cités.

Il reste beaucoup de travail sur les liens de communication à établir entre les différentes bases de données utiles pour identifier des zones et territoires prioritaires. A priori la zone de l'ex Poitou-Charentes pourrait être identifiée s'il y a des marges de progrès, ainsi que la zone viticole, mais rien n'est établi pour l'instant. Il y a nécessité d'identifier les freins dans ces territoires (absence d'alternative, autres productions sans débouché, ...). Une phase de consultation avec des objectifs prévisionnels de validation et une phase de rédaction du plan d'actions sont prévues d'ici mars 2026.

Éric Menanteau pour la Coordination rurale, aussi élu de la Chambre d'Agriculture de la Vienne, témoigne d'un récent travail collaboratif réalisé sur la mise en place de culture de miscanthus pour le chauffage de la ville de Poitiers, qui n'a finalement pas pu se concrétiser en raison des procédures de marchés publics qui s'imposent.

Alain Briffeille pour la CRANA partage le constat que les données du répertoire des ventes ne sont pas forcément représentatives de l'utilisation des PPP. Il relève par ailleurs l'impasse économique dans laquelle se trouve la filière noisette en NA en raison de la suppression d'une molécule de PPP intervenue avant même de disposer d'une solution de biocontrôle qui aurait pu être établie par le propre institut de recherche de la filière.

Antoine Goubin pour la Région Nouvelle-Aquitaine questionne sur un accès possible aux registres d'épandage qui pourrait permettre d'avoir des informations plus adaptées que les données de vente. Virginie Alavoine explique l'actuelle obligation européenne d'adopter un format dématérialisé pour le registre d'épandage à compter du 01/01/2026, et mentionne l'existence d'un projet pour imposer une utilisation partagée des bases de données aux états membres de l'UE qui n'a finalement pas abouti. Virginie Alavoine ajoute que les services de l'Etat ont accès au registre d'épandage uniquement dans le cadre des contrôles règlementaires. Un jugement du tribunal administratif de Bordeaux en date du 01/07/2025 impose à la DRAAF NA de transmettre l'ensemble des données d'utilisation de PPP sur les parcelles agricoles de la commune de Sauveterre en Gironde, demande lancée par l'association Générations Futures dans trois régions françaises. En Auvergne, le tribunal administratif a au contraire jugé que l'administration est en incapacité de le faire.

Des échanges s'ensuivent sur les différences entre les données des ventes et les données d'utilisation. Christophe Moine pour la DDT 87 indique la nécessité de distinguer les types de molécules selon les cibles (herbicides, fongicides, et autres) : les utilisations et les freins sont différents.

A une question de Etienne Franchineau concernant la raison de la réalisation de ce diagnostic, Antoine Goubin pour la Région indique que l'exercice a déjà été réalisé dans l'introduction de chacune des feuilles de route Ecophyto régionales précédentes, et que ce nouveau diagnostic s'inscrit dans la nouvelle stratégie Ecophyto 2030. Virginie Alavoine ajoute que le travail de diagnostic régional a actuellement un peu de mal à passer collectivement à l'identification de territoires prioritaires avec nécessité de mise en place de plans d'actions et d'indicateurs, en croisant les données de risques sur l'eau, la santé, etc.

François Soulard pour Interbio NA souligne que les financements consacrés à Ecophyto sont beaucoup plus importants que le coût du développement de l'agriculture biologique. Le rythme élevé d'arrachage des vignes actuel dans son secteur pourrait régler certains problèmes.

Denis Labri pour la FRSEA questionne sur l'absence de la CRANA dans le groupe de travail de ce diagnostic territorial. Alain Briffeille indique qu'il s'agit d'un choix du bureau suite aux difficultés à faire entendre les positions de la CRANA. Vincent Drevet ajoute que, suite à cette décision, la coopération agricole a également mis sa participation en suspens. Virginie Alavoine indique que les discussions pour poursuivre les travaux ne semblent néanmoins pas complètement fermées.

Agnès Bellec pour le réseau INPACT souhaite qu'il soit fait appel aux représentants régionaux des ONVAR : Virginie Alavoine note la demande qui nécessite une vérification du cadrage national.

BIO NA et la FRCUMA proposent que sur la diapositive n°13 du diagnostic territorial, soit corrigé le terme « produits vendus en AB » par la mention « produits utilisables en AB » (exemples : cuivre et soufre), pour une compréhension plus juste.

3. Présentation des appels à projets de la Région (Coralie Lavaud – Région NA) – voir diaporama :

Coralie Lavaud pour la Région présente d'abord le bilan à mi-parcours (RDR4) du dispositif du Plan Végétal Environnement (PVE) avec des statistiques et informations sur les dossiers accompagnés et les types de matériels demandés. Elle précise que la certification HVE n'est plus la voie d'entrée initiale.

Le PACT'AGRO Nouvelle-Aquitaine, appel à projets 2025 pour la massification et l'accélération de la transition agricole, est ensuite présenté par objectifs, thématiques, bénéficiaires et actions éligibles. Sont précisés les coûts admissibles et les modalités de financement et de dépôt des candidatures.

Enfin, les Paiements pour Services Environnementaux (PSE) sont évoqués, dans le cadre d'un cofinancement des agences de l'Eau et de la Région. Une priorisation des crédits de la Région est prévue sur les zones de captage en faveur des exploitations en AB. Antoine Goubin précise que suite à l'arrêt de la MAB (aide non autorisée dans le PSN), la Région a fait le choix d'utiliser l'enveloppe

restante de 2,5 M€ au profit des PSE de producteurs bio sur les zones eau à enjeu en cofinancement des agences de l'Eau (sans garantie toutefois que la conduite en bio ne permette d'y accéder). Le choix d'un taux de financement supérieur, ou bien d'un financement exclusif de la Région pour ces exploitations en AB (permettant d'accompagner davantage de PSE), ou bien d'un financement mixte, n'est pas encore établi.

Florence Barre pour l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne indique que le dispositif des PSE n'est pas encore lancé mais sera proposé au prochain conseil d'administration de l'Agence en octobre, avec une enveloppe dédiée et une priorisation établie sur les bassins algues vertes et sur les aires d'alimentation de captages (AAC) sous réserve de portage par les collectivités productrices d'eau potable. L'AAP dédié vise les campagnes 2025 et 2026 en priorité, potentiellement sans financement sur le volet zones humides contrairement aux annonces initiales. Une réflexion est en cours également pour un PSE porté en Loire-Bretagne à l'initiative d'un financeur privé.

4. Coordination de la capitalisation des collectifs GIEE et 30000 en NA (Céline Vachon - CRANA)
– voir diaporama :

Céline Vachon pour la CRANA rappelle les principes et objectifs de la coordination de la capitalisation, ainsi que le programme 2024-2027 : volet 1 de facilitation, volet 2 de mise en relation, volet 3 d'accessibilité. Sont aussi présentés les points soulignés par les 2 groupes de travail issus de la CAE réunis le 01/07/2025 (2 réunions annuelles) et qui sont désormais fusionnés :

- nécessité de disposer d'une cartographie des groupes actifs, et d'établir un lien avec l'un des 6 modules du projet de recherche MAIA qui inclut un volet de recensement de tous les acteurs de l'AE en région (à évoquer notamment lors de la prochaine réunion du groupe de travail) ;
- constat d'une multitude de diagnostics existants, souvent axés sur une thématique précise en lien avec l'AAP en question (à évoquer également lors de la prochaine réunion du groupe de travail) ;
- des enjeux de performance économique à prendre en compte pour réussir la transition agroécologique.

Sont présentés ensuite plusieurs focus sur des projets régionaux multi-acteurs marquants de la transition agroécologique pour 2025-2026, ainsi que des projets à venir pour 2026 à 2029.

Antoine Goubin mentionne aussi le PACTE AE porté par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et sa plateforme en ligne (élaborée par SOLAGRO) d'indicateurs de suivi et de cartographies, basées sur des données issues du RPG de niveau 2 qui seraient volontairement fournies par les agriculteurs. De plus, la plateforme OSAE de SOLAGRO pourrait mettre en avant le travail de certains collectifs évoqués ici.

Virginie Alavoine remercie la CRANA pour sa présentation très intéressante et souligne le nombre d'initiatives foisonnantes.

En conclusion de la séance, Antoine Goubin propose d'inviter l'INRAé à la prochaine réunion de la CAE pour avoir une présentation de l'actualité de la recherche en agroécologie et les liens potentiels avec les projets de transition sur le territoire.

Virginie Alavoine remercie les participants pour les échanges tenus en séance, au-delà de l'avis réglementaire établi pour les dossiers de GIEE. Le sujet devant nous est bien la massification de l'agro-écologie. Il existe à présent un foisonnement de résultats souvent satisfaisants : comment partager et entraîner désormais un grand nombre d'agriculteurs malgré les freins identifiés ? Le Rallye Transfert et le projet VITINNOV soutenu par la DRAAF, et présentés par la CRANA avec un diagnostic 360° et un volet diagnostic, sont utiles pour montrer l'intérêt économique de ces nouvelles pratiques agroécologiques. Christophe Picoulet pour la DRAAF ajoute que l'INRAé commence à travailler sur l'aspect sociologique et les freins psychologiques de la transition AE, au-delà des aspects techniques et économiques.

Virginie Alavoine clôt la séance à 12h30.